

Demande de bourse et Réductions de minerval

Mode d'emploi 2018-2019

CONTACT

Service Réductions de minerval de l'ULB

Bâtiment E1 sur le campus du Solbosch
au rez-de-chaussée

Uniquement sur rendez-vous via le portail MonUlb

Service des allocations d'études de la Fédération

Wallonie-Bruxelles

<http://www.allocations-etudes.cfwb.be/>

Les demandes introduites en ligne
sont traitées en priorité

DEADLINES

J'ai jusqu'au ...

- ✓ **31.10.2018** : pour introduire ma demande d'**allocation d'études** auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- ✓ **31.10.2018** : pour payer au moins **10% de mon minerval** sinon je suis désinscrit
- ✓ **01/08/2018** : pour prendre un rdv avec le service **Réductions de minerval** via le site :

<http://sse-rm.ulb.ac.be/>

CONSULTEZ REGULIEREMENT VOTRE MESSAGERIE ULB !

L'administration de l'ULB ne peut communiquer avec vous que **via votre messagerie ULB** vu le caractère confidentiel des informations communiquées.

NOUVEAU ET PRATIQUE !!!

Des ordinateurs et des lecteurs de carte d'identité sont à votre disposition au Service de Réduction de Minerval (bâtiment E1) pour introduire votre demande de bourse auprès de la FWB

J'ai demandé une allocation d'études auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais je n'ai pas encore reçu la décision finale.

MON DROIT?

A condition d'informer le Service Social Etudiants de l'introduction de ma demande, je pourrais bénéficier du taux boursier provisoire, c'est-à-dire à la **gratuité PROVISoire** en attendant la décision de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sur base d'un rendez-vous sur le site sse-rm.ulb.ac.be, (à partir du 1er août), le statut de candidat boursier me donne également droit à un avantage pour l'achat de mes supports de cours obligatoires auprès des P.U.B.

QUELLE PROCEDURE ?

a) Vous avez fait votre demande de d'allocation d'études **EN LIGNE ?**

➔ Rendez-vous sur votre portail MonUlb dans *Mon secrétariat virtuel - Ma situation financière - Mes paiements* pour numériser l'accusé de réception de la Fédération Wallonie-Bruxelles (reçu par mail).

b) Vous avez fait votre demande d'allocation d'études **VIA LE FORMULAIRE PAPIER?**

➔ Présentez-vous **sans rendez-vous** au Service Réduction de Minerval (bâtiment E1) pour remettre en **main propre** l'accusé de réception postal **ORIGINAL**.

La décision de la FWB vous parviendra par courrier postal

Veuillez faire parvenir dans les 30 JOURS la réponse (positive ou négative) au Service Social Etudiants soit :

- **Via votre portail MonUlb** (rubrique *Mes paiements*)
- **Par mail : sae@ulb.ac.be**
- **Remettre une COPIE à l'accueil du SSE** (boîte aux lettres)

- J'ai reçu une décision **POSITIVE** de la Fédération Wallonie-Bruxelles?



Je suis boursier



GRATUITE des frais d'inscription

- J'ai reçu une décision **NEGATIVE** de la Fédération Wallonie-Bruxelles?



Je ne suis pas boursier



J'ai peut-être droit à une réduction partielle des frais d'inscription selon ma situation financière

Je ne suis dans les conditions de l'allocation d'études, mais j'ai des revenus modestes

QUELLE PROCEDURE ?

Du 1/08 au 01/12

1. Je prends un rendez-vous avec le Service des Réductions de Minerval sur le site

sse-rm.ulb.ac.be avant le 1 décembre 2018.

2. Je me rends au rendez-vous muni des copies des documents demandés.

Où?

Du 01/08 au 31/08 :

Solbosch - Bâtiment M – niveau 4 (dernier étage)

Du 3/09 au 14/12 :

Solbosch - Bâtiment E1, local 106

Ce Service peut m'octroyer une éventuelle réduction partielle du minerval adaptée à ma situation financière.

S'il manque un document, mon dossier ne pourra pas être traité.

AVANT LE 20/12/2018,

Je paie mon minerval réduit auprès du Service des Inscriptions via le portail MonULB ou au guichet du Service Inscriptions).